

## **Association pour l'emploi des cadres (APEC) : Un nouveau mandat de service public au service de l'emploi des cadres**

A la veille de l'anniversaire des 50 ans de l'Apec qui donneront lieu à un colloque au CESE ce jeudi 1<sup>er</sup> décembre en présence de Jean-Claude Mailly, FO-Cadres se félicite de la rédaction du nouveau mandat de service public conclu entre l'association paritaire et l'Etat pour la période 2017-2021. Elle tient sur ce point à souligner la qualité des échanges et l'implication des services de la DGFEP dans la volonté de parvenir à un accord.

Au cours de la négociation, FO-Cadres a réaffirmé avec force son attachement au paritarisme notamment en refusant la présence de l'État au sein du conseil d'administration. En effet, la gouvernance de l'Apec est un exemple qui continue de faire la preuve de son efficacité comme a pu le constater l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) dans son dernier rapport, rendu public à notre demande.

50 ans après, les concepts fondateurs de l'Apec sont toujours d'actualité et assurent à l'APEC une capacité d'initiative et des moyens de distribution des services à valeur ajoutée, dans un environnement de plus en plus incertain. L'APEC apporte également de la visibilité et de la stabilité dans un monde économique dominé par un manque de pérennité. C'est une expertise au service de la sécurisation des parcours professionnels des cadres et des recrutements pour les entreprises, notamment des TPE dont le renforcement de l'offre de services dans leur direction est une exigence partagée par l'ensemble de la gouvernance paritaire.

FO-Cadres a également préconisé la poursuite des quatre missions de service public de l'Apec que sont la sécurisation des parcours professionnels des cadres, celle des recrutements des entreprises, la collecte et la diffusion des offres d'emploi cadres ainsi que les études et la veille relatives à ce marché du travail particulier.

Elle a obtenu la concrétisation d'une revendication qui lui est chère : le développement des services à destination des territoires ultramarins, celui-ci étant désormais inscrit dans le nouveau mandat.

FO-Cadres poursuivra son engagement afin de bâtir de nouvelles orientations ambitieuses pour l'Apec dont la gestion paritaire rassemble toutes les organisations syndicales et patronales autour d'un même projet : la défense de l'emploi des cadres.

Contact presse : Eric Pérès - [eric.peres@fo-cadres.fr](mailto:eric.peres@fo-cadres.fr) - tél. 06.66.52.06.06